

Regroupement des actions Avenir Telecom

- *1 action nouvelle contre 80 anciennes ;*
- *Mise en œuvre des opérations de regroupement à compter du 12 septembre 2022 ;*
- *Premier jour de cotation des actions regroupées le 13 octobre 2022 ;*
- *Suspension des conversions ou exercices jusqu'au 12 octobre 2022 inclus.*

Marseille, le 26 août 2022. Avenir Telecom, concepteur et distributeur de smartphones et d'accessoires commercialisés sous licence exclusive et mondiale de marque **Energizer®**, annonce que, à l'issue de l'Assemblée générale du 18 août 2022, la société a décidé de mettre en œuvre un regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 80 anciennes.

Ce regroupement vise à permettre au groupe de renouer avec un cours de Bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs, tout en tendant à réduire la volatilité du titre.

Les opérations de regroupement débuteront le 12 septembre 2022, pour s'achever le 13 octobre 2022, premier jour de cotation des actions regroupées. Les principales caractéristiques à la date du présent communiqué sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 836 440 578 titres ;
- Code ISIN des actions non regroupées : FR0013529815 ;
- Parité d'échange : 1 action regroupée contre 80 anciennes ;
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 10 455 507 titres ;
- Code ISIN des actions regroupées : FR001400CFI7.

Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Avenir Telecom détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 80 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 80 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles (soit un multiple de 80 actions anciennes) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 80, jusqu'au 12 octobre 2022 inclus.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 5 octobre 2022, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en Bourse par les intermédiaires financiers et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

L'avis relatif au regroupement des actions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 26 août 2022.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, les titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, et dont la période d'exercice est en cours, sont informés que, conformément aux dispositions des articles L. 225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le conseil d'administration d'Avenir Telecom a décidé de suspendre la faculté d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à compter du 12 septembre 2022 et jusqu'au 12 octobre 2022 (inclus).

À l'issue du regroupement des actions, afin de préserver les droits des titulaires des bons de souscription d'actions (BSA) restant en circulation émis dans le cadre des contrats d'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions conclu avec Negma Group Ltd le 5 avril 2019 et le 30 juin 2020, la parité d'exercice des BSA sera ajustée de manière proportionnelle à la valeur nominale de l'action.

Calendrier indicatif de l'opération

Période de suspension exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital	
Ouverture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	12 septembre 2022
Fermeture de la période de suspension d'exercice des valeurs mobilières	12 octobre 2022 inclus
Période d'échange des actions	
Début des opérations d'échange	12 septembre 2022
Fin des opérations d'échange	12 octobre 2022
Opérations de regroupement	
Dernière cotation des actions anciennes	12 octobre 2022
Première cotation des actions nouvelles	13 octobre 2022
Record date	14 octobre 2022
Attribution des actions nouvelles	17 octobre 2022

Gestion des rompus	
Date début indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	17 octobre 2022
Date limite indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	17 novembre 2022

À propos d’Avenir Telecom

*Le Groupe Avenir Telecom est un concepteur et distributeur de téléphones mobiles et d’accessoires de mobilité commercialisés sous licence exclusive et mondiale de marque **Energizer®**. Les produits sont actuellement présents dans plus de 55 pays et plus de la moitié des ventes sont réalisées à l’international. Avenir Telecom est coté sur Euronext à Paris – compartiment C (FR0013529815 – AVT). L’action Avenir Telecom fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology.*

Contacts Presse et Investisseurs

Véronique Hernandez
Directeur Administratif
et Financier
+33 4 88 00 60 00
actionnaire@avenir-telecom.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
+33 1 53 67 36 78
avenir-telecom@actus.fr

Amaury Dugast
Relations Presse
+33 1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

Retrouvez toutes nos informations financières sur corporate.avenir-telecom.com